

LE RESEAU ADMR dans les Côtes d'Armor



FÉDÉRATION ADMR DES CÔTES D'ARMOR

2 rue Claude Bernard • CS 70207 • 22192 PLERIN Cedex

Tel : 02 96 61 42 36 • Fax : 02 96 61 42 75 • www.admr22.org • contact@admr22.org

Le projet associatif

■ UN ANCRAGE DANS L'HISTOIRE :

Né dans le contexte particulier de l'après-guerre en 1947, le réseau ADMR 22 puise sa légitimité de toutes ces années au cours desquelles il a maillé le territoire costarmoricain.

Initialement tourné vers le milieu rural, il s'est progressivement implanté en milieu péri-urbain et urbain. Pour développer et mettre en œuvre ses actions, il s'appuie aujourd'hui sur les associations locales dont l'existence même se fonde sur la volonté de permettre aux familles, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap de bien vivre chez elles, d'être les actrices de leur propre vie, libres de leurs choix et à même de décider pour elles-mêmes ou avec leur entourage de ce qui est bon pour elles. C'est encore par l'intermédiaire des associations locales que le réseau ADMR se donne pour mission d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

Le projet associatif trouve son sens parce que ses différents acteurs se retrouvent autour d'un projet partagé.

L'ADMR des Côtes d'Armor est présente dans une dimension régionale par son adhésion active au Comité Régional ADMR de Bretagne et au niveau national par son adhésion à l'Union Nationale.

■ DES VALEURS EN HERITAGE :

Les valeurs portées par les fondateurs restent à ce jour des valeurs « repères ». C'est à l'aune de ces valeurs que nous pouvons mesurer le bien fondé de nos projets et de nos actions.

De tous temps, aujourd'hui et maintenant :

- Elles affirment la primauté de la personne sur les structures mettant ainsi la personne au cœur de l'attention de chacun,
- Elles se fondent sur le respect de chaque personne dans son histoire, dans ses choix de vie, de sa famille, de son environnement, sans distinction de religion, d'origine, de condition sociale, ou d'appartenance politique et donc sans discrimination aucune,
- Elles érigent la solidarité citoyenne et l'entraide comme constitutives de nos projets avec pour corollaire la nécessaire proximité avec les personnes et les familles,
- Elles reconnaissent la réciprocité comme valeur spécifique en ce que chacun, personne aidée, bénévole, professionnel, s'enrichit de l'autre dans un mouvement de don et de contredon et qui se reconnaît dans l'autre comme un autre lui-même.

Nos finalités et nos engagements

Notre finalité première est d'aider, à tous moments de leur existence, toute famille ou personne habitant dans les communes ou les quartiers où l'ADMR exerce son action et donc de répondre aux attentes et besoins de ces familles, des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap, qui vivent à domicile et souhaitent s'y maintenir ou tout autre lieu d'accueil et de vie.

Notre socle historique d'action est l'aide à la vie quotidienne à domicile. Aujourd'hui, elle s'inscrit entre continuité, évolution et changements et si nous développons d'autres axes dans les champs socio-éducatifs, de la santé et du développement local, ils s'articulent autour de l'axe initial et le prolongent en permettant une offre d'accompagnement à domicile diversifiée et répondant à de nouvelles attentes des personnes et des familles.

Nous nous appuyons sur la rencontre de trois volontés :

- celle des familles et des personnes qui sollicitent notre accompagnement,
- celle des bénévoles qui adhèrent à notre mouvement associatif, à son projet et y s'impliquent,
- celle des professionnels qui mettent leurs compétences au service des projets et des actions.

Nous agissons dans un environnement politique et institutionnel et notre place d'acteur du champ médico-social nous conduit à nous ouvrir vers de nouveaux partenariats à visage multiple.

■ NOS FINALITES

1- Répondre aux attentes et besoins des familles, des personnes âgées et/ou en situation de handicap

⇒ Nos engagements

- Prendre en compte l'avis de la personne pour élaborer et mettre en œuvre son accompagnement,
- Adapter l'accompagnement à l'évolution de ses besoins,
- Intégrer les valeurs, la culture, les modes de vie, l'environnement familial et social dans les modalités d'accompagnement,
- Nous mettre en attitude de veille pour être force de proposition et imaginer des réponses innovantes à des besoins nouveaux ou déjà existants qui apporteraient un mieux-être et un bien vivre aux personnes.

2- Donner à la personne aidée/usager ou son représentant une place privilégiée dans notre vie associative

⇒ Nos engagements

- Créer et animer des dispositifs de représentants des usagers,
- Inciter les usagers de nos services ou leur représentant à contribuer aux travaux des commissions fédérales,
- Créer les conditions pour que les usagers trouvent leur place dans la vie de l'association locale.

3- Organiser la gestion des ressources humaines autour de la réponse aux attentes et besoins des familles, des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap

⇒ Nos engagements

- Permettre à chaque salarié d'intégrer la 1ère finalité et ses engagements dans sa pratique professionnelle,
- Associer étroitement les salariés à la mise en œuvre des plans d'aide et d'accompagnement,
- Favoriser le développement des compétences de chaque salarié dans une logique de réel parcours professionnel,
- Développer une culture de la confiance et de la transparence comme essentielle à une bonne pratique professionnelle,
- Eriger le travail en équipe comme indispensable et comme lieu de production « d'intelligence collective »,
- Assurer aux salariés l'encadrement nécessaire à l'exercice de leurs métiers dans un cadre sécurisant,
- Inciter chaque salarié à s'inscrire dans la culture de la vie associative et dans une triangulation des relations - personne aidée, professionnel, bénévole.

4- Optimiser la coordination des différents intervenants - familiaux et professionnels - pour répondre aux attentes et besoins des familles, des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap

⇒ Nos engagements

- Organiser la coordination des intervenants à domicile, quels que soient leurs statuts et missions,
- Créer les bonnes conditions de concertation entre les intervenants,
- Faire partager à nos partenaires la 1ère finalité et sa philosophie,
- Promouvoir une interactivité des compétences et des expériences entre l'ADMR et les partenaires,
- Créer et développer de nouvelles pratiques de partenariat et de coopération à chaque fois que les réponses aux besoins des personnes aidées y gagneront en qualité sur les territoires.

5- Développer et valoriser l'action des bénévoles comme aidant à l'intégration des familles, des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap dans leur environnement

⇒ Nos engagements

- Orienter l'implication et l'action des bénévoles vers la création ou la restauration du lien social,
- Permettre aux bénévoles de développer leurs connaissances et leurs compétences et ainsi nourrir leur engagement associatif,
- Inciter les bénévoles à devenir des relais et des « passeurs » de message sur les attentes et besoins des personnes auprès des pouvoirs publics,
- Positionner les associations du réseau ADMR dans une dynamique de développement local.